



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 MAI 2024

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Mareennes, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Mareennes), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)

M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)

Excusée :

Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

Mme Bettina VOIRIN (Ternay)

N°2024-63-7.1.1.2
27/05/2024

DM n°1 au BP 2024 de l'Ecole de Musique de l'Ozon

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N° 2024-38 du 25 mars 2024 approuvant le BP annexe de l'EMO pour l'exercice 2024 ;

Vu le bureau communautaire du 13 mai 2024 ;

Considérant qu'il convient :

- De prévoir des crédits supplémentaires pour la réalisation d'une prestation son et lumière lors du concert du mois de juin soit 2 200€ ;
- D'augmenter la participation du budget principal au budget annexe Ecole de musique de l'Ozon à hauteur de 1 880,16€ ;
- D'augmentation la participation de Solaize au budget annexe Ecole de musique de l'Ozon à hauteur de 319,84 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°1 du BP annexe de l'EMO 2024 telle qu'annexée à la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le - 4 JUIN 2024
Affichée le
Certifiée exécutoire le - 4 JUIN 2024

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président



Ballelio